

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
REGION DE L'OUEST  
DEPARTEMENT DE LA MENOUA  
ARRONDISSEMENT DE NKONG-NI  
COMMUNE DE NKONG- ZEM  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
WEST REGION  
MENOUA DIVISION  
NKONG-NI SUBDIVISION  
NKONG-ZEM COUNCIL  
GENERAL SECRETARY

BP : 391 DSCHANG

**DECISION MUNICIPALE N°\_01\_/DM/C/SG/ST/C/NK-ZEM/2026**

PORTANT CONSTATATION DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°01/AONO/CIPM/C.NK-ZEM/2026 DU 06 JANVIER 2026

**LE MAIRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu le décret n°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de NKONG-ZEM ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- vu L'arrêté N°204/A/MINMAP Du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains
- Vu Le procès-verbal de la séance de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Nkong-Zem du 02 Février 2026 consacrée au dépouillement des offres.

*Considérant les nécessités de service*

**DECIDE**

**Articler 1<sup>er</sup>** : l'appel d'offres national ouvert N°01/AONO/CIPM/C.NK-ZEM/2026 DU 06 JANVIER 2026 pour les travaux de construction d'un bloc d'une salle de classe dans les écoles publiques suivantes dans la commune de Nkong-Zem : EP de Sah Batsingla, EP de Keleng Bafou, EP de Doumbouo, EP de Bawouwoua, EP de Zemto Baleveng en cinq lots est, pour compter de la date de signature de la présente décision, déclarée infructueuse.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations**

- ARMP/OU
- MINMAP/ME
- CIPM/NK-ZEM
- INTERESSÉS
- CHRONO ET ARCHIVES

